



Bureau communautaire
1^{er} décembre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 25 novembre 2022

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, S. Calinon, J.B Gagnoux.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB33/22

Objet

Attribution d'une aide directe à l'entreprise NATUR'EVIE pour la réhabilitation d'un local commercial sis 23 rue de Besançon à Dole

Date de publication : 08 décembre 2022

Dans le cadre du programme FISAC 2020-2023 (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est prévu un volet permettant de soutenir financièrement les commerçants de proximité pour leur projet de modernisation et de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels.

L'aide est fixée à 30 % maximum du montant des travaux HT éligibles, avec un plafond de 6 000 €. Elle est alors financée à hauteur de 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 50 % par l'Etat.

L'entreprise NATUR'EVIE a ainsi présenté une demande portant sur le changement de la vitrine et l'amélioration de l'accessibilité de son local commercial situé 23 rue de Besançon à Dole dans le cadre d'un commerce de vente de produits bios et naturels.

Après analyse des devis et des différentes pièces justificatives, ce dossier a été réputé éligible à cette aide. Le montant des travaux s'élève à 6 631 € HT ouvrant ainsi droit à une subvention de 1 989,30 €. Au vu de la réalisation des travaux prévus, il est proposé le versement à l'entreprise NATUR'EVIE de la part due par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir 994,65 €.

En complément, il est par ailleurs proposé d'acter le versement de la part de l'Etat, sa participation ayant été validée lors du Comité de Pilotage FISAC du 17 novembre 2022. Pour rappel, l'Etat a versé le 18 mars 2021 à la Communauté d'Agglomération une avance de 16 000 € afin de pouvoir réaliser ces avances.

Il est par ailleurs précisé qu'il s'agit du dernier dossier d'accompagnement pour ce programme FISAC 2020-2023, celui-ci se terminant le 13 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le versement d'une aide d'un montant de 994,65 € à l'entreprise NATUR'EVIE pour la réhabilitation d'un local commercial sis 23 rue de Besançon à Dole,
- **APPROUVENT** le versement de la part de l'Etat d'un montant de 994,65 €,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 1er décembre 2022,
Le Président,

